

**Bureau du 23 septembre 2002**

**Décision n° B-2002-0843**

commune (s) : Oullins

objet : **Réaménagement des rues Etienne Dolet, Jean-Jacques Rousseau et Raspail - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 12 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Les rues Etienne Dolet, Jean-Jacques Rousseau et Raspail bordent la mairie d'Oullins. De plus, celle-ci s'ouvre sur la place Roger Salengro dont les travaux d'aménagement doivent être entrepris à la fin de 2002.

La direction de l'Eau a déjà engagé les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans les trois rues citées plus haut.

La direction de la voirie doit donc établir un projet de restructuration de ces trois rues, en mauvais état, ceci en cohérence avec l'aménagement retenu pour la place Roger Salengro pour un montant de 450 000 €.

Le projet serait établi en 2002 dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Les travaux seraient réalisés entre le troisième trimestre 2003 et le deuxième trimestre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** les travaux de réaménagement des rues Etienne Dolet, Jean-Jacques Rousseau et Raspail à Oullins pour un montant de 450 000 €.

**2° - L'opération** est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains pour un montant de 450 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 20 000 € en 2002 et 430 000 € en 2003.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,